Acte mis en ligne le : 17/07/2023

Nantes Métropole

Département des Ressources Humaines

Décision n°2023-692

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de conseiller prévention des risques à la direction nature et jardins

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8, 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction nature et jardins, un emploi de conseiller prévention des risques, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Assurer une mission de conseil et d'assistance de la direction sur les problématiques de sécurité au travail - accompagner et impulser la mise en œuvre des actions relatives à cette thématique.

En matière de sécurité du travail:
• assurer l'évaluation des risques professionnels et des conditions de travail en conduisant et en animant des groupes de travail pour la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques
• piloter le suivi du plan d'actions suite à l'évaluation des risques
• étudier les conditions de travail (étude de poste...) avec la médecine du travail, notamment pour la prise en compte des restrictions d'aptitude
• assurer des formations internes en HSCT (hygiène, sécurité et conditions de travail), diffuser des informations sur l'HSCT et contribuer à l'appropriation par chaque agent de son rôle dans l'organisation HSCT
• mener des enquêtes suite à accident du travail, participer aux enquêtes pilotées par le service HSCT et assurer le suivi des accidents du travail de la direction et des statistiques correspondantes

• participer et animer des réunions, groupes d'étude, de travail traitant de la gestion des risques professionnels et des conditions de travail
• participer activement au réseau des conseillers de prévention de la Ville et de la Métropole (remontées d'informations, de problèmes particuliers), contribuer à la veille réglementaire partagée et participer à des réflexions dans ce cadre sur des dossiers transversaux
• animer le réseau des assistants de prévention de la direction et organiser la réunion annuelle de la formation spécialisée pour la direction du Comité Social Territorial
• participer à l'élaboration du plan de formation de la direction en matière de prévention des risques

En matière d'équipements:
• travailler en lien avec le service Logistique et le Magasin du BATI, sur les questions de choix de mobilier, de matériel, d'équipements de protection et de vêtements de travail
• vous contribuer à la définition des besoins et à la conception des locaux en lien avec les responsables de service et le BATI
• participer à rédaction et à la mise en place des plans de prévention

Décide,

Article 1 : L'emploi de conseiller prévention des risques à la direction nature et jardins est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux 2ème classe territoriaux, à savoir au minimum indice brut 401 et au maximum indice brut 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 12 juillet 2023

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL

mis en ligne le :
13 JUIL. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230712-2023_692DEC-AU
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023